République Française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE MONTAUBAN DE LUCHON

- 31110 -

Feuillet 2026-185

EXTRAIT DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION N° 106-2026D

OBJET : Signature d'un contrat de dépôt vente avec l'Office du Tourisme Intercommunal

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de novembre,

Le Maire de MONTAUBAN-DE-LUCHON

***Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L 2122-22 et suivants,*

***Vu** la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 habilitant Monsieur le maire,*

Considérant que la Commune de Montauban-de-Luchon organise un repas de fin d'année à destination de ses administrés ;

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunal propose de participer à la commercialisation des billets d'entrée à ce repas par le biais d'un contrat de dépôt-vente ;

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de cette collaboration par la signature d'un contrat de dépôt-vente entre la Commune et l'Office de Tourisme Intercommunal ;

DECIDE

Article 1er : Fixation des tarifs
Les tarifs des billets d'entrée au repas de fin d'année organisé par la Commune de Montauban-de-Luchon sont fixés comme suit :

- Tarif adulte : **25 €**
- Tarif enfant : **12 €**

Article 2 : Signature du contrat
Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de dépôt-vente avec l'Office de Tourisme Intercommunal, définissant les conditions et les modalités de vente des billets d'entrée au repas de fin d'année organisé par la Commune.

Article 3 : Exécution
Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Transmission et information
La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Ainsi fait et décidé les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jean-François BASELGA.

MAIRIE de MONTAUBAN de LUCHON * Haute-Garonne *